

CODE DE VIE - EN TANT QU'ÉLÈVE DE MONT-BLEU	RAISONS
1. RESPECT DES INDIVIDUS Je respecte tous les individus (geste, parole, attitude) dans toute forme de communication, à tout moment et en tout lieu. • Je vouvoie tout le personnel de l'école. • Je m'adresse au personnel de l'école en utilisant madame ou monsieur. • Je respecte le code Nétiquette de l'école.	➤ Chaque individu a droit à la vie, ainsi qu'à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (Charte des droits, art. 1). ➤ Avoir droit de vivre dans un climat sain et harmonieux. ➤ Apprendre à vivre en société. ➤ Faire preuve de civisme (LIP art.76)
2. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT • Je respecte le matériel et les lieux. • Je garde mon environnement propre. • Aucun graffiti dans l'école. • Je dispose mes déchets aux endroits appropriés. • La consommation, la distribution, la possession ou la vente de boisson énergisante est interdite sur le territoire de l'école ainsi que lors de sortie éducative ou toute activité organisée par l'établissement.	➤ Se donner un milieu de vie propre et agréable. ➤ Se donner accès à du matériel adéquat. ➤ Respecter l'environnement. ➤ Saines habitudes de vie.
3. SÉCURITÉ J'agis de façon à assurer ma sécurité et celle des autres. • Je me déplace calmement en marchant. • Je m'assois sur une chaise ou un banc. • Je m'identifie à l'aide de ma carte étudiante lorsque demandé. • Les attroupements et la flânerie sont interdits dans les escaliers, les corridors, les entrées, les salles de bain et les stationnements. • Je me déplace avec un laissez-passer ou mon agenda si j'ai l'autorisation de sortir durant mes cours.	➤ Créer un climat harmonieux. ➤ Assurer ma sécurité et celle des autres.
4. ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités scolaires.	➤ Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail. ➤ Respecter les autres. ➤ Favoriser ma réussite scolaire et celle des autres.
5. RESPONSABILITÉS SCOLAIRES • Je fais et remets mes travaux et devoirs selon les exigences des enseignants. • Le plagiat est interdit : je respecte la propriété intellectuelle et la propriété d'autrui. • J'apporte seulement le matériel nécessaire à chacun de mes cours. • Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite à l'école et à la maison. • Je réalise mon examen à la date prévue par mes enseignants.	➤ Favoriser ma réussite scolaire. ➤ Développer mon autonomie et de bonnes attitudes de travail. ➤ Construire son estime de soi. ➤ Favoriser l'équité envers les autres élèves.
6. CADRE VESTIMENTAIRE À l'École secondaire Mont-Bleu, en tout temps, je m'habille de façon décente et convenable à un milieu scolaire (<i>propre, sans trou, sans déchirure, sans message irrespectueux</i>): • Entre le menton et la taille, seuls les vêtements non modifiés de la gamme Mont-Bleu ou des Panthères sont acceptés, ainsi que ceux autorisés exceptionnellement par la direction. • Les pantalons de pyjama sont interdits. • Les vêtements du haut et du bas se superposent. • Le chandail d'éducation physique est réservé uniquement aux cours d'éducation physique. • Les sous-vêtements ne sont pas visibles.	➤ Démontrer un respect de soi et des autres. ➤ Adapter sa tenue aux valeurs du milieu scolaire. ➤ Assurer la sécurité des élèves. ➤ Favoriser l'intégration et le sentiment d'appartenance.

- Les jupes et bermudas arrivent près du genou. - La casquette ou tout ce qui recouvre la tête est interdit (Ex.: tuque, capuchon, « durag », etc.).	
7. APPAREILS ÉLECTRONIQUES Selon la directive ministérielle : L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des appareils électroniques personnels (montre intelligente, tablette, etc.) est interdite dans l'école et sur le terrain de l'école.	➤ Directive ministérielle ➤ Assurer la sécurité, l'intégrité et le respect des autres. ➤ Contrer les impacts négatifs des écrans et des réseaux sociaux sur la santé. ➤ Favoriser la socialisation.
8. RESPECT DES LOIS J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société (Code civil, Code criminel, Loi sur l'instruction publique, Loi concernant la lutte contre le tabagisme, consignes de la Santé publique, etc.).	➤ Apprendre à devenir un citoyen responsable.

SANCTIONS POSSIBLES EN FONCTION DU MANQUEMENT

- | | |
|---|--|
| ➤ Avertissement verbal | ➤ Retenue |
| ➤ Action de réparation ou facturation | ➤ Retrait de classe (LE) |
| ➤ Confiscation du bien | ➤ Suspension interne (PASS) ou externe |
| ➤ Formulation d'excuses verbales ou écrites | ➤ Travaux communautaires |
| ➤ Perte de privilèges | ➤ Demande d'intervention policière |
| ➤ Réflexion écrite | ➤ Demande d'expulsion |
| ➤ Reprises de temps | ➤ Refus de reprise d'examen |
| | ➤ Autres |

ENCOURAGEMENTS

- Activités récompenses
- Émulation
- Gala méritas
- Obtention de privilèges
- Renforcement positif
- Diners gratuits
- Autres

RELATION D'AIDE ET INTERVENTIONS

- | | |
|--|---|
| ➤ Activité de sensibilisation et de prévention | ➤ Prise de connaissance et compréhension du Code de vie |
| ➤ Aide aux devoirs et récupérations | ➤ Rappel du comportement attendu |
| ➤ Atelier d'apprentissage d'un comportement acceptable | ➤ Référence à des services externes |
| ➤ Atelier de soutien | ➤ Rencontre avec un intervenant et/ou un parent |
| ➤ Communication aux parents | ➤ Suivi et/ou contrat d'engagement |
| ➤ Feuille de route | ➤ Autres |
| ➤ Fouille de casier | |
| ➤ Médiation | |
| ➤ Plan d'intervention personnalisé | |